

COMMUNE DE PORT-VENDRES

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 16 MARS 2023**

---ooOOoo---

L'an deux mille vingt-trois et le seize mars à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Grégory MARTY, Maire.

Date de la convocation :

Le 10 mars 2023

Nombre de Conseillers

Municipaux en exercice :

27

Nombre de Conseillers

Municipaux présents

ou représentés :

25

Étaient présents :

M. MARTY, Mme HECQUET, M. NETTI, M. BELLET,
Mme SERRE, M. ASTIE, Mme GUILLOUET-GELYS,
Mme CHACON, Mme RICO, Mme ALBAREDE, M. BLIN,
Mme MARTELL, M. CATALAN, Mme RUIZ,
Mme CRIADO, M. BELTRA, Mme DESSEILLES,
Mme AMITRANO

Procurations :

| | | |
|-------------------|---|----------------|
| Mme VILVET | à | Mme HECQUET |
| M. RASTOLL | à | M. MARTY |
| Mme RASTOLL | à | Mme CHACON |
| M. MARIA | à | M. BELLET |
| M. FERNANDEZ | à | M. ASTIE |
| M. MUCCHIELLI | à | M. NETTI |
| Mme ALABAU-DAIDER | à | Mme DESSEILLES |

Absent excusé : M. BLAY

Absent : M. LENFANT

TRAME UNIQUE

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur Jean ASTIE est nommé Secrétaire de séance.

| | | |
|---|---|---|
| <p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées-Orientales Commune de PORT- VENDRES Séance du Conseil Municipal 16 mars 2023 Trame Unique</p> | <p style="text-align: center;">CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 5.6</p> | <p style="text-align: center;">DELIBERATION MUNICIPALE N°02-2023</p> |
| <p style="text-align: center;"><u>OBJET : MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES</u></p> | | |

Monsieur le Maire,

CONSIDERANT la démission de Madame Roseline MARTOS-CARRERAS, la composition de certaines commissions municipales doit être modifiée.

FAIT SAVOIR QU'il s'agit des commissions suivantes pour lesquelles il convient de désigner un nouveau membre :

- Commission Voirie – Sécurité - Ecarts ;
- Commission Embellissement – Propreté – Suivi Travaux ;
- Commission Citoyenneté – Lien Social ;
- Commission Économie locale ;
- Commission d'Appel d'offres (membre titulaire)
- Commission Délégation Service Public

RAPPELLE QUE concernant le remplacement de Madame MARTOS-CARRERAS au sein des Commissions Appel d'Offres et Délégation de Service Public, il conviendra de respecter le principe de la représentativité des membres de l'opposition comme le stipule de C.G.C.T

PROPOSE DE PROCEDER à l'élection et à la nomination des membres remplaçants comme suit :

- Mme Nathalie AMITRANO** - Commission Voirie – Sécurité - Ecarts ;
- Mme Nathalie AMITRANO** - Commission Embellissement – Propreté – Suivi Travaux ;
- Mme Nathalie AMITRANO** - Commission Citoyenneté – Lien Social ;
- Mme Nathalie AMITRANO** - Commission Économie locale ;
- Mme Nathalie AMITRANO** - Commission d'Appel d'offres (membre titulaire)
- Mme Nathalie AMITRANO** - Commission Délégation Service Public

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

D'ELIRE Madame Nathalie AMITRANO aux commissions municipales comme défini ci-dessus.

Madame Nathalie AMITRANO **ACCEPTTE** sa nomination en qualité de membre des commissions précitées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au Registre.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Grégory MARTY

Acte rendu exécutoire après
Télétransmission en Préfecture le :
et publication ou notification du :
Affichée du : au :
Publication sur le site internet de la ville le :

Accusé de réception en préfecture sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en préfecture le 27/03/2023 à 10h04



Accusé de réception en préfecture
066-216601484-20230316-DCM02-2023-DE
Date de télétransmission : 27/03/2023
Date de réception préfecture : 27/03/2023